

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA BAISSSE

I. DECLARANT

- ♦ Dénomination sociale : ASTREE COMPAGNIE D' ASSURANCES ET DE REASSURANCES
- ♦ Adresse : 45, Avenue Kheireddine PACHA BP 780 - 1080 TUNIS

II. SOCIETE VISEE PAR LA DECLARATION

- ♦ Dénomination sociale : Banque de Tunisie
- ♦ Capital social : 50 000 000 de dinars réparti en 5 000 000 d' actions de nominal 10 dinars.

III. FRANCHISSEMENT DE SEUIL

- ♦ Seuil franchi : 5%
- ♦ Sens du franchissement : Baisse
- ♦ Date du franchissement du seuil : 19/12/2003
- ♦ Nombre d' actions et de droits de vote détenus avant le franchissement du seuil :
 - Directement 252 118 actions ou droits de vote, soit 5,04 % du capital
- ♦ Nombre d' actions et de droits de vote cédés en franchissement du seuil :
 - Directement 3 500 actions ou droits de vote, soit 0,07 % du capital.
- ♦ Objectifs visés au cours des douze prochains mois : Le déclarant envisage de poursuivre la cession des actions ou droits de vote lui appartenant dans la limite des ajustements nécessaires en matière de représentation des engagements techniques des compagnies d' assurances (Arrêté du ministre des finances du 27 février 2001).

IV. OPERATION DONNANT LIEU A LA DECLARATION : Vente en Bourse.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 20 janvier 2004, par le représentant légal du déclarant.